

OTT : Et maintenant...

Depuis quelques jours, dans les services, nous percevons, concernant OTT, des inquiétudes légitimes, une tension palpable. Une mise au point s'impose !

■ **Nemo auditur propriam suam turpitudinem allegans !** Nul ne peut se prévaloir de sa propre faute !

Cette expression latine colle bien à la situation. Nous assistons, ces derniers jours, à des ETC de communication dans les services concernant la signature ou non de l'accord cadre. Les syndicats non signataires, à ce jour, de cet accord, sont désignés responsables de la mise en place éventuelle d'horaires variables loin de ceux actuellement en vigueur. Quelle audace ! Rappelons à nouveau que toutes les organisations syndicales sont opposées à la dénonciation des horaires. Elles ont proposé de conserver les horaires actuels en les aménageant. La provocation lors des communications n'améliore pas les choses, au contraire.... **Ce n'est pas responsable !**



■ **La Direction maitresse du jeu, et seule responsable !**

L'employeur est décisionnaire en matière d'horaires de travail, mais il est également responsable de la santé du personnel travaillant sous sa coupe. A ce propos, le récent rapport national des assistantes sociales conclut sur une alerte concernant OTT notamment pour les aidants familiaux ou les familles monoparentales...

De même, la Direction, qui vient de décider d'une expertise sur le bien-être au travail, ferait fi des 93% d'agents satisfaits de leurs horaires actuels ? Le constat est pourtant là.

La semaine que nous venons de vivre a généré un climat plus que délétère dans les services, la communication de la Direction ayant jeté de l'huile sur le feu. FO, sans doute trop influencé, a sorti un tract désignant de faux coupables... **SUD** le réaffirme : les OS et le personnel ne font que subir les décisions dictées à distance par le national et mises en œuvre localement par notre Direction. Les diktats économiques de réduction des charges (et des emplois) impactent directement notre vie au travail dans le cadre d'OTT...



Agiter un chiffon rouge (décision unilatérale) pour détourner notre regard du texte initial à négocier, n'est pas une solution...

A ce jour, SUD ne peut être comptable, en l'état, de ce texte. Nous tâchons de garder notre sang froid (pas facile...) et notre ligne de conduite, dans le respect de toutes et tous.

Nous avons reçu le dernier texte de l'accord Cadre pour le Comité Technique seulement la veille !!! Et ce texte, tenu mordicus pour définitif à l'issue de la CDSP conclusive du 5 juillet, contient de nouvelles modifications. **Comme quoi rien n'est immuable...** Et on s'en félicite, puisque, par exemple, la plage mobile du midi a pu être modifiée, avant le CT et une nouvelle fois en séance.

Autre point soulevé par notre syndicat : la récupération en RC des journées non travaillées tombant un jour férié. Une note de la DRH nationale, de juin 2017, stipule cette compensation et à vocation à s'appliquer à l'ensemble de La Poste. Ce point n'est pas directement dans l'accord mais en annexe. La phrase relative au refus de compensation en RC a été supprimée dans le texte que nous avons reçu le 3 octobre. **On en prend acte !**

■ Comité Technique du 4 octobre : la vérité des votes...

Lors du CT, la présidente a affirmé à plusieurs reprises que l'accord cadre était déconnecté des accords métiers. Nous souscrivons à cette affirmation. On a rappelé, d'ailleurs, que les horaires variables Paris Bretagne avaient été négociés bien après les scénarios...

En découle, et la Présidente l'a également confirmé à plusieurs reprises, une plage de validation de l'accord cadre pouvant courir jusqu'au terme du préavis de dénonciation, soit en mars 2019.

Les votes au Comité Technique: La Directrice annonce qu'elle posera 2 questions.

- Première question : Êtes-vous favorables aux horaires variables ?

Nous comprenons la finalité de cette question. En cas de non accord, la Direction, pour imposer un autre texte horaire variable, doit s'assurer de la non opposition des OS. Interruption de séance pour une concertation. Au retour, la présidente maintient sa question...

Les votes : Pour : 1 FO, 1 CFTD, 2 CGT / Contre : 0 / Abstention : 2 SUD .

La Direction aurait donc la possibilité de mettre en place un accord unilatéral.

- Seconde question : êtes-vous favorables aux textes présentés au Comité Technique, l'accord cadre OTT et la décision unilatérale ?

Les votes : Pour : 0 / Contre : 2 SUD, 2 CGT, 1 CFTD / Abstention : 1 FO

Aucun syndicat n'a donc émis un avis favorable aux textes présentés.

L'après-midi du CT, le texte de l'accord cadre était signé par FO. SUD n'a pas assisté à cette séance de signature. Nous ne pouvons signer ce texte en l'état.

.... Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit car je n'étais pas syndicaliste.

Et quand ils sont venus me chercher, il n'existait plus personne. qui aurait voulu ou pu protester...

Martin Niemöller



■ Et maintenant...

Vous connaissez la situation de totale déconfiture créée par ce projet OTT... Une pétition, sans sigle syndical, circule d'ailleurs, pour demander la signature des organisations syndicales... Chiche, allons la remettre toutes et tous ensemble à la Direction qui détient les clés de ce qu'elle a elle-même créée... Nous rappelons que tout texte peut être modifié à tout moment, il suffit que les parties en soit d'accord, y compris après signature (ex : des avenants...)...

Pour SUD, la référence à l'obligation de travailler un samedi sur 3 ou sur 4 à la Clientèle, dans l'accord cadre, ne peut être

acceptable. Ce serait un retour de 18 ans en arrière pour de nombreux collègues et une conséquence néfaste à retardement de PSC...

SUD a demandé le retrait de la référence aux nombres de samedi dans l'accord cadre OTT. Nous n'avons pas été suivi ! La Direction elle-même, pourtant, reconnaît que cela n'est pas du domaine de l'accord cadre car quelques phrases avant, elle renvoie aux accords métiers pour fixer le rythme des samedis travaillés.

Le projet de la DO est le plus violent à l'encontre du personnel depuis des années. Ça bouge ailleurs. Nos collègues de Marseille se sont mobilisés ces derniers jours contre OTT et les Centres Financiers sont toujours dans OTT...

La situation est loin des attentes des uns et des autres, c'est le moins que l'on puisse dire !

SUD invite le personnel à rester mobilisé contre OTT !

Heure Mensuelle d'Informations Syndicales le 12 octobre, salle Jules Verne 10h/11h et 14h/15h